

29^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES - PEA / MODERNE

21 - 22 juin 2019



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



Lundi 13 mai 2019	00h00	- Parution du règlement et Ouverture des engagements
Mardi 11 juin 2019		- Clôture des engagements, cachet de la poste faisant foi
Samedi 15 juin 2019	de 8h00 à 12h00	- Remise du Road Book et des Autocollants + pré vérifications
Dimanche 16 juin 2019		A l'Office de Tourisme à La Roche sur Foron
RECONNAISSANCES :	Samedi 15 et/ou Dimanche 16 Juin 2019 et/ou Vendredi 21 Juin 2019 Des Horaires précis seront donnés à la distribution du Road Book.	
Vendredi 21 juin 2019	08h00 à 12h00	- Vérifications Administratives et Techniques avec CH
		- Mise en Parc à la suite des vérifications
	13h00	- Première réunion du collège des commissaires
	14h00	- Publication des équipages admis au départ et heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape
	14h35	
	20h44	- Départ du parc fermé du 1 ^{er} Concurrent Moderne
		- Arrivée au parc fermé du 1 ^{er} Concurrent Moderne
	23h00	- Publication du classement partiel à l'issue de la 1 ^{ère} étape et heure et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape
Samedi 22 juin 2019	08h35	- Départ du parc fermé de la 2 ^{ème} Etape du 1 ^{er} Concurrent Moderne
	19h31	- Arrivée au parc fermé du 1 ^{er} Concurrent Moderne
		- Publication des résultats officiels 30' après l'entrée au parc du dernier concurrent Moderne

Article 1 P : Organisation

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile 74 organise, en qualité d'organisateur administratif
Avec le Racing Team du Pays Rochois en qualité d'organisateur technique
Organisent le vendredi 21 et le samedi 22 juin 2019
Un Rallye automobile National à Participation Etrangère Acceptée dénommé,

Le 29^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES - PEA / MODERNE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes.
Sous le N° N14 du 26 avril 2019

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A.
Le Permis d'Organisation N° 363 du 10 mai 2019

Nombre de postes de commissaires 50

Nombre de commissaires 50 avec 1 drapeau, 1 extincteur et une radio par poste.

Nombre d'ambulance (conforme à l'art. 2 de la réglementation médicale) 3 avec 3 secouristes. (1 au départ de chaque ES)

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non

Comité d'organisation

PRESIDENT - Organisation Administrative - ASA 74 PRESIDENT - Organisation Technique - Racing Team du Pays Rochois	FRISON Réjean 165797 VAILLY Jean-Philippe 217250
Road Book	GILLIOZ Geoffrey 230934
Sécurité - RTS	VAILLY Jean-Philippe 217250
Presses et Radios Locales	VAILLY Arnaud 225062
Règlement du rallye : ASA 74 – 46, rue Alexandre Gander – 74200 THONON LES BAINS Tél. : 06.76.89.04.02 - E-mail : info@asa74.fr - www.asa74.fr	Office de Tourisme de La Roche sur Foron Place Andrevetan 74800 LA-ROCHE-SUR-FORON Téléphone: 04.50.03.36.68. - Fax : 04.50.03.31.38.

Permanence du Rallye / Tableau officiel d'affichage

ROCHEXPO - Haute-Savoie - 1 place de Stockach - 74800 LA ROCHE-SUR-FORON du Vendredi 21 juin 2019 à 8h00 au Samedi 22 juin 2019 à 00h30

Organisateur Technique

RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS - M. Jean-Philippe VAILLY - Président - 590, Route de Commelinges - 74200 ALLINGES

Article 1.1 P : Officiels du Rallye

Direction des Epreuves Spéciales

VENDREDI 21 JUIN	ES 1 / 3 - LE SALEVE LONG	HABOUZIT Marc HABOUZIT Christelle BENOIT Laurent (Inter à la Croisette) MOURLAN Claude (Adjoint Inter Croisette)	7145 128356 46771 17802
	ES 2 - THORENS	COLOMB Pierre-Alain LUSSIANA Maxime	153833 233332

SAMEDI 22 JUIN	ES 4 - THORENS	COLOMB Pierre-Alain LUSSIANA Maxime	153833 233332
	ES 5 / 8 - LES BORNES	HABOUZIT Marc HABOUZIT Christelle	7145 128356
	ES 6 / 9 - LA MURAZ / REIGNIER	BENOIT Laurent LUSSIANA Maxime	46771 233332
	ES 7 / 10 - PERS-JUSSY	FABRE Thierry VAUTRAT Hervé MOURLAN Claude (Stagiaire)	86560 3259 17802

Directeur de Course Général au PC	HERITIER Thierry	1713
Directeurs de Course Adjoints au PC	PASCAL Fabien VERNET Daniel + VHRS GIBILY Christian + Rallye 2 MOCELIN Denis + VHC VAILLY Jean-Philippe Stagiaire	154264 147321 3302 3310 217250
Véhicule Tricolore - Directeur de Course Conducteur	GAGNAIRE Patrick PETTEX-MUFFAT Michel	3062 3307
Collège des Commissaires Sportifs - Présidente Membres	LAUDET Jean-Louis BEFFY Corinne VIGNAND Guy	6195 27682 11206
1^{er} Véhicule Info / Sono Conducteur	MERMET Gilbert CARRAS Claude	34846 178649
2^{ème} Véhicule Info / Sono Conducteur	MEILLORET René CRO Rémi	147512 231503
Véhicule Damiers	OTTERMATT Michel OTTERMATT Eliane	11711 11713
Chargé du Classement	MALGRAS Luc / LC- Chrono	-
Médecin Chef au PC	CHERREAU Patrick	23731
Commissaires Techniques - Responsable Adjoints	RACHEX Christian + VHC CAPPELLETTI Olivier MARTIN Yannick + VHRS BOSSEAU Yannick + Rallye 2 CHERVIER Michel-Yves CASSET Bernard	44181 134399 138098 223616 247124 56047
Chargés des Relations Avec les Concurrents	TRAMONT Emilie PERRIN Nathalie MOREL Georges MAILLET Jean-Paul	179234 1716 11762 227350
Chargées des vérifications administratives	BEIGER Solange CAZE Corinne LEMOSSE Elisabeth BARBASSAT Mireille BONNET Carmen	237244 247499 132281 2054 7787
Accueil et Responsable des commissaires Adjointe	CADIER Denis BONNIER Jennifer	184135 261437
Véhicule Autorité - Président de l'ASA 74 Signatures des PV pour la Conformité des ES et par délégation	FRISON Réjean VINCENT Cyrille PELLIER Yannick SAILLET Patrick	165797 179369 183503 5038
Responsable des Cibistes Speaker	MERMET Patrick GAVARD-PERRET Philippe	3320 173941
Juges de Faits - 1^{er} véhicule	VERRIERE Fernand FAURE Marie-Noëlle	6123 20376
2^{ème} véhicule	BERERD Jean-Paul DYLAS Josiane	14166 258464
3^{ème} véhicule	GRODOD Janine MORANGE Corinne	8988 221524
Contrôle de la publicité et pré contrôle technique Adjoint	FRISON Réjean VAILLY Jean-Philippe VERRIERE Fernand FAURE Marie-Noëlle	165797 217250 6123 20376
Observateur désigné par la Ligue Rhône-Alpes Conducteur	BEAL Georges VAILLY Thierry	2910

1.2 P : Eligibilité

Le 29^{ème} Rallye National des Bornes / PEA compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 3.
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes.

1.3 P : Vérifications Administratives et Techniques

Sur le site www.asa74.fr les équipages engagés pourront lire leur convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu : Le Vendredi 21 juin 2019 à ROCHEXPO - 1 Place de Stockach - 74800 LA ROCHE SUR FORON - de 08h00 à 12h00. Vous aurez 15' entre les vérifications administratives et techniques. Les équipages qui se présenteront en retard se verront infliger les pénalités suivantes : Jusqu'à 30' de retard : 15 € / de 30' à 1h de retard : 30 € / L'heure Supplémentaire : 15 € / Toute heure commencée est due. Le pointage est OBLIGATOIRE aux vérifications techniques. Le pointage en avance est autorisé.

Les vérifications finales seront effectuées le Dimanche 22 juin 2019 :

Station du Môle - 161, Avenue de la Libération -74800 LA ROCHE SUR FORON – Main d'œuvre 60,- € TTC de l'heure.

Article 2 P : Assurances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1 P : Demande d'engagement – Inscriptions. Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1.5 P : Tout concurrent licencié désirant participer au 29^{ème} Rallye National des Bornes / PEA / Moderne doit adresser sa demande d'engagement avec son chèque correspondant et sa fiche de renseignements au secrétariat du rallye à :

OFFICE DE TOURISME / Mme DAVIET / Rallye des Bornes 2019 – Place Andrevetan – 74800 LA ROCHE SUR FORON

Au plus tôt le LUNDI 13 mai 2019 - 00h00 et au plus tard le MARDI 11 juin 2019 cachet de la poste faisant foi.

Paielement par chèque libellé à l'ordre du « RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS »

La demande d'engagement sera à remplir obligatoirement en ligne sur le site de LC Chrono (lcchrono.com) par CB. La demande d'engagement et la fiche de renseignements sont à imprimer et à envoyer avec le montant de l'engagement. S'il y a une liste d'attente, l'ordre sera établi en fonction de l'arrivée des engagements, cachet de la poste faisant foi.

3.1.10 P : Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures pour le rallye Moderne.

3.1.11.1 P : Droits d'engagement. Ils sont fixés à :

550,00 € AVEC la publicité obligatoire des organisateurs ou **1100,00 € SANS** la publicité obligatoire des organisateurs.

Matériel de géolocalisation embarqué compris pour les reconnaissances.

Un chèque de caution de 150 € à l'ordre de LC CHRONO sera à déposer à la remise du Road Book.

La géolocalisation est OBLIGATOIRE. **Une caution de 150 €** par chèque à l'ordre de **LC Chrono** ou par espèces sera à remettre lors de la récupération du Road Book. Cette caution sera rendue à l'équipage en fin de rallye par la ou les personnes habilitées.

En cas d'abandon, vous le remettrez au commissaire présent sur les lieux ou au poste le plus proche :
Le carnet de pointages, le carnet d'infractions, le transpondeur afin que la voiture à damiers les récupère.
Le chèque de caution sera rendu, seulement après confirmation de la restitution du transpondeur.

3.1.12 P : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Au contrôle administratif, vous devez présenter : L'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, la fiche d'homologation, le passeport technique, les licences, les permis de conduire de l'équipage et la feuille de pointage des reconnaissances.

Merci de photocopier les licences + les permis de conduire (clairs et lisibles) et nous les remettre à la remise du Road Book.

3.3 P : Ordre de départ : 1 - les concurrents en VHC, 2 - les concurrents en Moderne, 3 - les concurrents en VHRS / LPRS / LTRS

Un reclassement sera effectué en fin de première étape pour les Modernes et les VHC.

Article 4 P : Voitures et Equipements Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le GT10 est admis et marque des points à la Coupe de France.

4.3P : Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A : Aucune assistance ne sera admise en dehors du parc d'assistance suivant :

UNIQUEMENT sur le parking visiteurs à la fin de la rue des Centaures à La Roche sur Foron.

Le parking du haut côté buvette est réservé exclusivement aux véhicules de l'organisation et de l'encadrement.

ATTENTION !! Seul l'autocollant « Assistance 2019 » donne accès au parc d'assistance, tout contrevenant sera exclu du parc.

Il doit obligatoirement être collé à l'intérieur du pare-brise, en haut, côté conducteur et avant l'entrée au parc d'assistance.

Avec cet autocollant 2 véhicules en plus de celui de l'équipage seront autorisés à entrer dans le parc.

Il y aura 1 parc pour les modernes, 1 parc pour les VHC et 1 parc pour les VHRS / LPRS / LTRS

Le cheminement d'accès au parc d'assistance se fera par le parking des remorques ou le véhicule de compétition sera déchargé.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h sous peine de pénalité.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que **le piquetage est interdit**. Toutefois, **pensez aux autres équipages**, ils ont aussi besoin de place pour l'assistance. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

5.1. : Identifications des Voitures

5.1.1. : Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). **L'éclairage de cet emplacement doit obligatoirement fonctionner.**

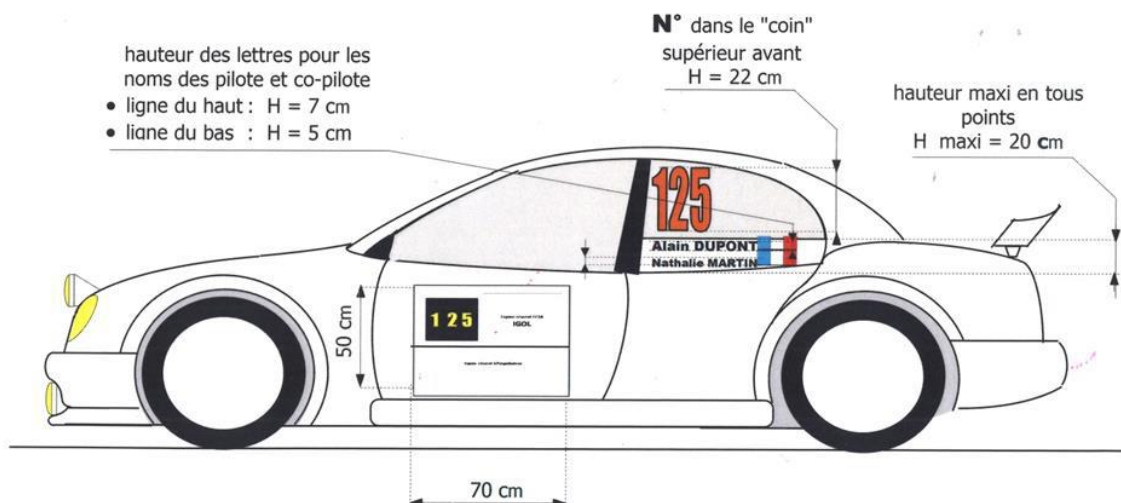
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné **à droite du pare-brise, côté Copilote.**

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle **réservée exclusivement à l'organisateur**. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA. **Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Responsable en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.** En aucun cas cet emplacement ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

5.1.3
L'équipage recevra également 2 autocollants « Assistance 2019 » les numéros de portes, les autocollants publicitaires, les plaques de rallye ainsi que le document indiquant l'emplacement des publicités. Un contrôle de la publicité sera effectué.
L'avertisseur sonore, tous les feux, ainsi que l'éclairage de la plaque arrière doivent obligatoirement fonctionner.
Un contrôle sera effectué avant les vérifications Techniques.

5.1.7. :
Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les vitres arrière latérales de la voiture (hauteur maximum : 10 cm), sous peine d'une pénalité de 80 €.

Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.



Article 5.2 P : Publicité

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 P : Sites et infrastructures

6.1 P : Description : Conforme au règlement standard F.F.S.A. L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire »

Le 29^{ème} Rallye National des Bornes / PEA représente un **parcours total de 356.800 km**, divisé en **2 étapes et 5 sections**

Dont **10 Epreuves Spéciales** pour une longueur totale de **133.800 km de chronos**.

VENDREDI 21 JUIN - LE SALEVE LONG 22,300 km (ES 1 / 3)
- THORENS 14,100 km (ES 2)

SAMEDI 22 JUIN - THORENS 14,100 km (ES 4)
- LES BORNES 9,900 km (ES 5 / 8)
- REIGNIER / LA MURAZ 9,700 km (ES 6 / 9)
- PERS-JUSSY 10,900 km (ES 7 / 10)

6.2 P : Reconnaissances Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront **obligatoirement faites dans le SENS des Epreuves Spéciales** avec un véhicule de série conforme au code de la route. A la remise du Road Book et au pré vérifications administratives chaque équipage recevra 2 autocollants avec un numéro de reconnaissance à coller en haut des pare-brise avant et arrière côté passager sur le véhicule déclaré pour les reconnaissances.

Conformément à la Réglementation :

Les reconnaissances sont limitées au maximum à 3 passages par Epreuve Spéciale.

La fiche de reconnaissance remplie au STYLO à ENCRE est à remettre obligatoirement aux vérifications administratives.

Les reconnaissances sont autorisées UNIQUEMENT les :

Samedi 15 et/ou Dimanche 16 Juin 2019 et/ou le Vendredi 21 Juin 2019 de 8h00 à 12h00
Selon les horaires définis par l'organisation, ils seront donnés à la remise du Road Book.

Code de la route :

Durant toute la durée du Rallye les équipages devront se conformer aux prescriptions réglementant la circulation en France. (Vitesse... Etat du véhicule...Etc.).

Contrôles :

Des contrôleurs seront en place sur toutes les spéciales et peuvent vous faire ralentir ou vous arrêter pour différentes choses, s'ils le jugent utile, entre autre pour vitesse excessive. Ils rempliront le carnet d'infraction qui sera remis à la direction de course.

6.2.7. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances et du rallye d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du rallye ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

! Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors des jours et heures prévus !

Article 7 P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2 P : Dispositions Générales Relatives aux Contrôles Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.13. Aux contrôles horaires de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité.

7.3.17. : Nouveau départ après abandon / Rallye 2
Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.3. : Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée.

Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage est possible, même au ralenti, même dans les bas-côtés.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Dans le cas où un concurrent désirerait le service de dépannage dans l'ES (à ses frais), il doit en avertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture à damiers.

Article 8 P : PENALITES - RÉCLAMATIONS - APPELS : Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 P : Classements : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il sera établi : - Un classement Général
- Un classement par Classe
- Un classement Féminin

Le Classement du 29^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES sera disponible sur les sites :

Après le rallye sur www.rallyedesbornes.sitew.fr et sur www.asa74.fr
Pendant le rallye en téléchargeant l'application LCChrono sur votre smartphone.

Article 10 P : Prix et Coupes

Il n'y aura pas de prix en numéraires. Seules les coupes seront attribuées de la manière suivante :

GENERAL		FEMININ	
1 ^{er}	2 Coupes	1 ^{ère}	2 Coupes
2 ^{ème}	2 Coupes	1 ^{ère} et 2 ^{ème} si + de 5 partantes	2 Coupes
3 ^{ème}	2 Coupes	3 ^{ème} si + de 10 partantes	2 Coupes

CLASSE	Jusqu'à 4 inclus
1 ^{er}	2 Coupes
1 ^{er} et 2 ^{ème} si + de 5 partants	2 Coupes
3 ^{ème} si + de 10 partants	2 Coupes
4 ^{ème} si + de 15 partants	2 Coupes

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

La remise des prix aura lieu le Samedi 22 juin 2019 à la fin du Rallye à Rochexpo - La Roche sur Foron

! Sous peine d'exclusion, ne sortez pas votre voiture du parc fermé sans y être autorisé !

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile 74 et le Racing Team du pays Rochois a pu organiser cette année les :

29^{ème} Rallye National des Bornes Moderne
24^{ème} Rallye National des Bornes des Véhicules Historiques de Compétition
2^{ème} Rallye National des Bornes des VHRS – 1^{er} Rallye National des Bornes LPRS et LTRS

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances autorisées - Aucune dérogation ne sera autorisée.

Le Samedi 15 juin 2019 et/ou le Dimanche 16 juin 2019 et/ou le vendredi 21 juin 2019
Des Horaires précis seront donnés à la distribution du Road Book.

Distribution du ROAD BOOK et pré vérifications administratives
Office de Tourisme de La Roche sur Foron
Le samedi 15 juin et le dimanche 16 juin uniquement de 8h00 à 12h00

Dans tous les rallyes asphalte, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :
⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement,**
Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.
⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National des Bornes**.